REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

-*-*-*-*-*-*-*-

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

LETTRE DE POLITIQUE DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (LP /SEDD) 2016-2020

Décembre 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

I-CONTEXTE 1

II-PRESENTATION DU SECTEUR 2

II.1 Mission 2

II.2 Analyse diagnostique du secteur 3

II.2.1 Etat des ressources naturelles 3

II.2.2 Cadre de vie et Développement durable 4

II 2.3 Analyse institutionnelle du cadre de mise en œuvre 6

II.2.3.1. Contraintes et défis 6

a) Sur le plan institutionnel 6

b) Sur le plan juridique 6

c) Sur le plan financier 7

II.2.3.2 Atouts 7

a) Atouts politiques, juridiques et institutionnels 7

b) Atouts économiques et sociaux 8

II.2.3.3 Résultats du secteur 8

III. CADRE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 10

3.1. Vision 10

3.2. Valeurs 10

3.3. Objectif global 11

3.4. Axes stratégiques 11

3.5. Objectifs spécifiques (OS) 11

IV. ROLE ET RESPONSABILITES DES DIFFERENTS ACTEURS 13

V. DISPOSITIF DE SUIVI/ ÉVALUATION 14

LISTES DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

AMP	: Aire Marine Protégée ;
APA	: Accès partage juste et équitable des avantages ;
CEDEAO	: Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest ;
CESE	: Conseil Economique Social et Environnemental ;
CILLS	: Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel ;
CNDD	: Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable ;
CNIS/GDT	: Cadre national d'Investissement en matière de gestion durable des terres ;
CO2	: Formule chimique du dioxyde de carbone ;
CSPE	: Cadre du Comité de Suivi de la Formulation et la Mise en œuvre de la politique environnementale ;
CDN	: Contribution Déterminée au niveau National ;
CSE	: Centre de Suivi Ecologique ;
DD	: Développement Durable ;
ECO2	: Equivalent dioxyde de carbone ;
FA	: Fonds d'Adaptation ;
FVC	: Fonds Vert Climat ;
FFOM (ou AFOM)	: Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces ;
FRA-FAO	: Evaluation des ressources forestières mondiales- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture/ Food and Agriculture Organisation (FAO) ;
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats ;
GES	: Gaz à Effet de Serre ;
GRN	: Gestion des Ressources Naturelles ;
LA	: Ligne d'Actions
LADA	: Land degradation Assessment in Dryland Areas;
LPSD	: Lettre de Politique Sectorielle de Développement ;
LPSEDD	: Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable ;
LPSERN	: Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles ;
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;

OCB	: Organisation Communautaire de Base ;
ODD	: Objectifs de Développement Durable ;
OGM	: Organisme génétiquement modifié
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
ONG	: Organisation Non Gouvernementale ;
OS	: Objectif Spécifique ;
PAG	: Plan d'aménagement et de gestion ;
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale ;
PFS	: Politique Forestière du Sénégal ;
PIB	: Produit Intérieur Brut ;
PNZH	: Politique nationale de Gestion des Zones Humides ;
PNUD	: Programme des Nations unies pour le Développement ;
PRCA	: Programme de renforcement et de Consolidation des Acquis ;
PROGEDE 2	: Projet de Gestion Durable et Participative des Energies traditionnelles et de substitution (phase 2)
PSE	: Plan Sénégal Émergent ;
PUDC	: Programme d'Urgence de Développement Communautaire
RNA	: Régénération naturelle assistée ;
SGAMP	: Stratégie nationale de gestion des aires marines protégées ;
SNDD	: Stratégie Nationale de Développement Durable ;
SPNAB	: Stratégie nationale et du Plan national d'actions pour la conservation de la biodiversité ;
SWOT	: Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats ;
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
UICN	: Union internationale pour la conservation de la nature ;
WRI	: World Resources Institute/Institut des ressources mondiales ;

INTRODUCTION

Le Sénégal s'est inscrit dans une nouvelle dynamique visant à accélérer son développement socio-économique sur le moyen et le long, termes et à assurer un bien-être durable aux hommes, aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes vulnérables qui composent sa population, à travers la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE). Pour atteindre les objectifs de cette nouvelle stratégie, le Gouvernement s'est engagé à emprunter une trajectoire de développement sobre en carbone. Afin de donner « corps à cette vision », le Sénégal a entamé l'intégration des principes de Développement durable dans les politiques nationales afin d'inverser la tendance à la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, de réduire, voire stopper l'érosion de la biodiversité.

La Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD) définie pour la période 2016-2020, prend le relais de la précédente lettre de politique qui couvrait la période allant de 2009 à 2015. Elle est bâtie sur la capitalisation des acquis, des enseignements tirés des contre-performances notées lors de l'exécution de la lettre de politique antérieure, de la prise en compte des thématiques émergentes et de l'évolution du contexte aux niveaux national et international.

Les résultats des évaluations de la mise en œuvre de la Lettre de Politique sectorielle de l'Environnement et des Ressources naturelles (LPSERN 2009-2015) soulignent l'urgence pour le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) d'assurer d'une part, une meilleure coordination des interventions de ses directions et de ses agences, et, d'autre part, de mobiliser et de responsabiliser les différents acteurs (Ministères sectoriels, Collectivités locales, Secteur Privé, ONG, OCB, autres comités, populations…) dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. A cela s'ajoute la nécessité de renforcer les capacités des acteurs en matière d'élaboration et d'exécution des projets et programmes et de mobilisation des financements.

La LPSEDD 2016-2020, formulée de façon consensuelle et participative est déclinée sous la forme d'une vision partagée, de valeurs communes, d'axes stratégiques et de programmes adossés à un objectif global et à des objectifs spécifiques traduits, au plan opérationnel, en programmes et lignes d'actions.

I- CONTEXTE

Au niveau international, le contexte est marqué successivement par :

- l'adoption des Objectifs de Développement durable (ODD) à l'horizon 2030, lors du sommet spécial de l'ONU sur le Développement durable (New-York) », précédé par la tenue de la 3ème Conférence internationale sur le financement du Développement en juillet 2015 **(Addis-Abeba) ;**
- l'accord historique et universel de Paris sur le climat visant à contenir la hausse de la température à moins de deux degrés Celsius, avec la contribution du Sénégal à cet effort inscrite dans son document intitulé « Contribution déterminée au niveau national (CDN) ».

Ces deux faits marquants viennent conforter les engagements internationaux, notamment:

- les objectifs sur la biodiversité (Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en octobre 2010 à Aichi au Japon) ;
- le Challenge lancé en 2011, par l'UICN, le WRI et la Banque mondiale pour les objectifs de restauration de 150 millions d'hectares dans le monde d'ici 2020 (Bonn) ;

- l'Agenda de protection des personnes déplacées à la suite de catastrophes naturelles au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes et des changements climatiques (Consultation mondiale de l'Initiative Nansen, les 12–13 octobre 2015 à Genève) ;
- le principe de neutralité en matière de dégradation des terres (Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification - COP12 - en 2015 à Ankara en Turquie).

Aux niveaux africain et sous-régional, le Sénégal, membre actif des processus multilatéraux d'harmonisation et d'amélioration de la gouvernance internationale de l'Environnement et du Climat, est partie prenante à tous les accords et traités développés dans ce domaine au sein de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS.

Au niveau national, l'Acte III de la Décentralisation, consacré par le Code général des Collectivités locales adopté en 2013, renforce la mise en œuvre du PSE (2014-2035) par la territorialisation des politiques publiques à travers l'organisation du pays « en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022 ».

Sur le plan socio-économique, le secteur primaire reste important dans l'économie du pays en mobilisant près de 60% de la population active pour une contribution à hauteur de 18% du PIB[1]. Il dépend fortement des ressources naturelles et impacte de façon sensible l'environnement, en général. Les programmes intersectoriels d'envergure nationale tels que le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) qui vise à contribuer à l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services sociaux de base à travers la mise en place d'infrastructures socio-économiques sont actuellement mis en œuvre. Ces interventions doivent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et doivent permettre, à terme, de parvenir à un allégement substantiel de la pression sur les ressources naturelles.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable a organisé en 2015 pour la première fois la Conférence nationale sur le Développement durable au cours de laquelle la Stratégie nationale de Développement durable a été validée. La LPSEDD impulse la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable pour les cinq prochaines années.

La LPSEDD, réceptacle de cette volonté du Gouvernement, sera déclinée à travers les documents de planification dont le plus important, issu du nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques au sein de l'espace UEMOA, est le Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD). Outil de planification stratégique et opérationnelle, le DPPD vise la traçabilité des dépenses publiques et le suivi évaluation des résultats en fournissant les éléments utiles à une appréciation de la qualité et de la pertinence des orientations stratégiques retenues dans le moyen terme, par l'institutionnalisation des budgets programmes.

II- PRESENTATION DU SECTEUR

II.1 Mission

Le secteur de l'Environnement et du Développement durable a un caractère transversal et couvre l'ensemble des domaines de la vie économique et sociale. Pour cette raison, dans la LPSEDD 2016-2020, on entend par « environnement » un ensemble de systèmes en inter relation qui renvoie à la fois au cadre de vie et aux ressources naturelles au sens large alors que la notion de Développement durable réfère à une forme de gestion desdits systèmes ainsi que les ressources

[1] Etude sur la contribution de l'environnement au PIB, MEDD, 2015.

corollaires selon une vision, des valeurs, principes, modalités, approches et technologies garantissant le respect des exigences suivantes : rationalité écologique, efficacité économique, équité sociale et diversité culturelle.
Sa mission consiste à assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et du cadre de vie dans une perspective d'émergence économique et sociale à travers une trajectoire de développement durable.

Ainsi, le secteur peut être subdivisé en deux sous-secteurs : le sous-secteur d**es ressources naturelles** et le sous-secteur du **cadre de vie et du Développement durable**.

II.2 Analyse diagnostique du secteur

II.2.1 Etat des ressources naturelles

Le rythme de dégradation du couvert végétal et des terres reste élevé, malgré une diminution sensible ces trois dernières décennies, passant de 80 000 ha/an en 1993, à 40 000 ha/an en 2010[2]. Les manifestations et les causes constituent un cercle vicieux se déclinant sous diverses formes : i) **réduction du couvert végétal**, érosions éolienne, hydrique et côtière, salinisation/acidification des sols, dégradation physico-biologique des terres **(34%de la superficie totale -LADA, 2010-),** sécheresse, remontée de la langue salée. Le tout est exacerbé par des facteurs anthropiques tels que l'urbanisation, le défrichement, la surexploitation des produits forestiers ligneux (écrémage d'espèces de valeur comme *Pterocarpus erinaceus* (Venn), *Cordyla pinata* (Dimb), etc…) et non ligneux, les mauvaises pratiques agricoles, le surpâturage, les feux de brousse, etc.

ii) **La dégradation des habitats de la faune et la diminution de l'effectif de certaines espèces** (l'Eléphant, le Lycaon, l'Eland de Derby, le Cobe de Buffon) résultant principalement du braconnage, de l'extraction minière, de prospection de combustibles fossiles, de l'avancée des fronts agricole et urbain et du surpâturage à la périphérie des aires protégées.

Concernant les zones humides, les menaces s'expliquent par la dégradation progressive des ressources et fonctions des écosystèmes dus également à des facteurs à la fois, éco climatiques et anthropiques. En conséquence, la salinisation des terres, l'érosion hydrique, la prolifération de plantes envahissantes, la surexploitation des ressources, la dégradation de la mangrove et de zones humides tel que le Lac Rose avec l'extraction de sable tendent à s'accentuer du fait des mouvements pionniers importants sur les fronts agricoles et urbains.

S'agissant de la biosécurité, bien que marquée par l'adoption de la loi n°2009-27 du 8 juillet 2009, elle doit s'inscrire dans une dynamique d'amélioration et de vulgarisation de la règlementation en vigueur. Compte tenu du développement fulgurant des biotechnologies et de leur application dans les domaines de la santé et de l'agriculture, les besoins du pays en renforcement de capacités et en structures d'analyse sont de plus en plus importants.

En définitive, la résilience des écosystèmes et des espèces ainsi que les conditions de vie des communautés qui en dépendent, paient un lourd tribut à la dégradation continue des ressources et à l'érosion quantitative et qualitative de la base de production de l'économie sénégalaise.

---

[2] Réf FRA-FAO en 1993 et 2010

II.2.2 Cadre de vie et Développement durable

II.2.2.1 Cadre de vie

La problématique de la gestion du cadre de vie se pose avec acuité et nécessite une bonne prise en charge des établissements humains en vue d'assurer une qualité de vie appropriée aux populations en termes de salubrité, de gestion adéquate des pollutions, des nuisances, des risques de catastrophes et d'appui à la collecte et au traitement des déchets.

Ces préoccupations découlent de l'analyse du profil du Sénégal en tant que pays faiblement émetteur de gaz à effet de serre et doté de potentialités pour la promotion des énergies renouvelables.

En effet, le secteur énergétique génère 49% des émissions totales de CO_2[3] estimées à 13 000 $GgCO_2$ dont 61% issus du sous-secteur du bâtiment[4]. Il présente donc le plus grand potentiel pour la réduction des émissions. Face à cette situation, des réponses existent dans la CDN à travers l'option inconditionnelle (réductions d'émissions de 3%, 4% et 5% en 2020, 2025 et 2030) et l'option conditionnelle (réductions d'émissions de 7%, 15% et 21% dans la même période) par rapport à la trajectoire actuelle. Toutefois, des efforts devront être menés dans ce sens dans la période pré 2020.

La gestion des dépôts sauvages, de déchets ménagers, industriels et chimiques ainsi que celle des rejets liquides, souffrent d'un déficit d'infrastructures de traitement performantes comme solution alternative au système actuel de gestion des déchets ~~actuels~~. Les milieux naturels, les établissements humains et les communautés se trouvent, ainsi, exposés à une qualité de l'air souvent déficiente, aux risques de maladies et catastrophes, dans un contexte marqué par une capacité de réponse du pays encore faible. Le système de tri, de collecte, de transport et de valorisation reste peu performant en d'autres termes il ya une absence d'approche filière dans la gestion des déchets. A cela s'ajoute, la prolifération des déchets plastiques est symptomatique de la persistance des mauvaises pratiques de consommation, du faible niveau de préparation des structures en charge de la question, et de l'absence d'une véritable stratégie. Son éradication demeure une priorité et l'entrée en vigueur de la loi interdisant la fabrication, la distribution et l'utilisation des sachets plastiques compris entre 0 et 30 microns devrait y aider.

Sur un autre registre, les 718 km de littoral ainsi que les berges des fleuves et autres cours d'eau que compte le Sénégal, subissent l'assaut répétitif des houles et des vents. Des défis majeurs doivent être relevés au niveau de certaines zones névralgiques comme la Langue de Barbarie à Saint Louis marquée par la présence d'une brèche. Les pratiques anthropiques néfastes sont exacerbées par les changements climatiques et ont comme corollaire le dysfonctionnement des écosystèmes de mangrove ainsi que l'érosion côtière, qui constitue l'un des problèmes majeurs auxquels les populations qui vivent sur la façade maritime et dans les îles du Saloum, notamment, devront faire face. De plus, la plupart des infrastructures socio-économiques du Pays situées au niveau du littoral continuent de subir les contre coups de cette situation.

---

[3] 2ième communication Nationale

[4] MEDD, CPDN , 2015

II.2.2.2 Développement durable

Le Sénégal présente un tableau relativement mitigé en matière de développement durable si l'on analyse sa trajectoire de développement aux plans économique, social et environnemental.

Au plan environnemental, le profil du pays est, comme rappelé plus haut, celui d'un faible émetteur de gaz à effet de serre aux capacités d'adaptation insuffisamment développées. Le dernier inventaire, dont l'année de référence est 2005, montre que les Gaz à effet de Serre (GES) s'élevaient à 11 825 Gg ECO2 contre 7 525 Gg ECO2 mesurés lors du deuxième inventaire basé sur l'année de référence 2000, soit une hausse de 4369 Gg ECO2 en cinq ans (+ 58%).

Les effets du changement climatique sont ressentis au double plan biophysique et socioéconomique. L'acidification de la mer, l'élévation de la température de l'atmosphère, le dérèglement des saisons, la montée des océans, l'érosion côtière, le raccourcissement/intensification des saisons des pluies et la sécheresse, impacts négatifs du réchauffement climatique (de l'ordre de 1,2 degré Celsius au Sénégal contre 0,8 degré d'augmentation en moyenne globale), provoquent à leur tour des problèmes qui ont pour noms : appauvrissement des terres, envahissement des terres par la mer, inondations/catastrophes, salinisation et acidification des nappes et des terres, accès difficile à l'eau potable, mauvais rendements, pertes matérielles et humaines, malnutrition, pauvreté, déplacement de populations et migration environnementale.

Quant à la nature et à l'ampleur des défis émergents, ils sont de plusieurs ordres : les problèmes nouveaux ou connaissant des formes et/des proportions nouvelles tels que la gestion efficace de la transversalité du secteur, la tendance au verdissement de l'aide publique au développement mettant le secteur en compétition avec les autres dans l'accès aux ressources de la coopération internationale, la biosécurité et notamment les OGM, les espèces envahissantes, les produits chimiques dangereux, les questions sociales (santé, migration, sécurité, conflits, trafics trans et intra frontaliers) corrélées à l'environnement d'une part et les opportunités (économie verte, technologies propres et performantes, bioénergies, etc. .) à saisir d'autre part .

Sur un autre plan, l'économie verte, levier du développement durable, avec ses composantes essentielles telles que la croissance verte et les emplois verts mais aussi l'implémentation d'industries et de technologies propres et sobres en carbone, constitue, également, un défi majeur.

L'internalisation de ce concept ainsi que celui de la gouvernance verte sont à l'origine de nombreuses initiatives. Celles-ci ont surtout porté sur la mise en place d'outils, de cadres de pilotage et de processus tels que: la redynamisation de la commission nationale sur le Développement durable (CNDD), l'élaboration et la validation de la Stratégie nationale sur le Développement durable (SNDD), la priorisation et la mise en œuvre des ODD à l'issue des concertations nationales et de l'adoption du programme de développement 2030 ainsi l'opérationnalisation des plateformes de gestion de l'intersectorialité.

L'ouverture et/ou l'élargissement de tous ces chantiers supposent une augmentation substantielle des ressources qui ne pourront être mobilisées que sur la base du développement des mécanismes de financement innovants.

Au plan social, avec une population d'hommes et de femmes à dominante jeune de près de 14 millions d'habitants en 2014, le Sénégal connaît encore une forte dynamique de croissance démographique (2,7%) même s'il a entamé sa transition démographique. La population est confrontée aux possibilités limitées d'accès aux services sociaux de base et d'insertion dans le marché du travail. La satisfaction des besoins sociaux de base constitue un acteur essentiel pour la promotion du développement humain durable et de l'économie verte. En effet, l'accès à des

services sociaux de base a un effet direct sur la qualité de vie et favorise l'équité devant les offres d'opportunités économiques.

De manière spécifique, les modes de consommation et de production non durables sont en train d'épuiser les ressources naturelles et de détériorer l'environnement, tout en accentuant les inégalités sociales et de genre ainsi que la pauvreté. En effet, les populations sont en partie responsables de la dégradation de l'environnement mais aussi victimes de cette dernière. L'enjeu du développement devra être de satisfaire les besoins et d'améliorer la qualité de la vie de la génération actuelle sans porter atteinte à la capacité qu'auront les générations futures de satisfaire leurs propres besoins.
Ces constats montrent les immenses défis auxquels il convient de faire face et qui nécessitent d'opérer les ruptures attendues et à intégrer dans les secteurs productifs et de service les principes du Développement durable.

II 2.3 Analyse du cadre de mise en œuvre

II.2.3.1. Contraintes et défis

Le diagnostic du cadre de mise en œuvre de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement 2009-2015 fait ressortir trois catégories de contraintes : institutionnelle, juridique et financière.

a) Sur le plan institutionnel

L'Etat sénégalais a plusieurs fois modifié la tutelle de la responsabilité de l'Environnement et de la Gestion des Ressources Naturelles[5] ; ce qui a été préjudiciable à la bonne exécution de la politique du secteur.

La diversité des acteurs (le segment de la recherche, les Collectivités locales, la société civile et le secteur privé), exige une coordination suffisante et une distribution claire des rôles ainsi que l'harmonisation des législations sectorielles.

Par ailleurs, malgré plusieurs tentatives, l'instauration d'une culture de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permettant l'adoption d'une stratégie de résorption progressive des écarts qualitatifs et quantitatifs est, encore, à l'état de projet alors que les ressources humaines sont insuffisantes (1576 agents tous corps confondus). Toutefois, des efforts louables sont en train d'être faits par l'Etat avec le recrutement spécial de 400 agents et l'adoption d'un programme quinquennal de recrutement d'agents.

La mise en œuvre de la nouvelle lettre de politique sectorielle nécessite l'instauration d'un cadre institutionnel adapté et favorable.

b) Sur le plan juridique

Le département a engagé une réforme de l'arsenal juridique pour promouvoir et encadrer la politique du secteur. Ainsi, la loi sur les sachets plastiques a été votée. Celle sur le littoral est en cours d'adoption tandis que le Code forestier ceux de la chasse et de l'environnement sont en révision. Les retards observés dans le processus de révision s'expliquent par le défi que constitue l'harmonisation des codes forestier, de l'environnement avec notamment celui des mines et de l'acte III de la décentralisation.

[5] CSE (2011), Outils de gestion durable des terres au Sénégal : contribution de LADA

En plus du problème d'harmonisation des textes législatifs et réglementaires, la question de leur application ainsi que celle de la transposition dans les textes nationaux de certaines dispositions du droit communautaire, se posent dans la mise en œuvre et des lacunes demeurent en matière de réglementation sur les déchets biomédicaux, les déchets d'équipements électriques et électroniques, l'utilisation des biotechnologies modernes et de leurs produits dérivés.

c) Enfin, au niveau international, le Sénégal est signataire de plusieurs conventions, d'accords et de traités internationaux sur l'environnement qui suscitent des problématiques relatives au suivi des conventions, à leur ratification, au respect des engagements, notamment financiers. Sur le plan financier

Au cours des quatre dernières années, le budget du MEDD a connu une réduction passant de 31,25 milliards FCFA en 2011 à 22 milliards FCFA environ en 2015. Les causes de cette baisse sont multiples : faiblesse des capacités d'élaboration de projets bancables, de recherche de financements additionnels ; insuffisance des ressources internes, ~~ponctions~~ restrictions budgétaires récurrentes, lourdeur des procédures administratives, faiblesse des capacités en matière de passation de marché, rareté des ressources extérieures suite aux crises financières cycliques au plan international, faiblesses des investissements des collectivités locales et du secteur privé.

Cependant plusieurs opportunités existent dans les domaines de l'écotourisme, de la valorisation et du recyclage des déchets plastiques, de l'aménagement forestier, du développement des chaines de valeurs pour les produits non ligneux, de promotion des énergies renouvelables en particulier le solaire, ainsi que de l'agriculture durable. Ces différents créneaux devront être davantage explorés pour compléter et renforcer les interventions liées à la Responsabilité sociétale des Entreprises (RSE).

II.2.3.2 Atouts

Malgré les contraintes évoquées plus haut, le secteur dispose d'atouts certains et les résultats obtenus, ces dernières années dans le cadre de la mise en œuvre de la LPSERN 2009/2015 sont, à cet égard, édifiants.

a) Atouts politiques, juridiques et institutionnels

Les atouts découlent de la volonté politique des pouvoirs publics de préserver l'environnement et les ressources naturelles, d'une tradition juridique solide dont le secteur a pu bénéficier dans l'élaboration de ses textes de base et d'une culture administrative relativement bien ancrée.

La prise en compte explicite de l'Environnement par la Constitution (L 1. al.12) est un acquis de premier plan en ce sens qu'elle consacre le droit à un ~~de l'~~environnement sain comme un droit fondamental. A cela s'ajoute la création du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) qui est une assemblée consultative notamment sur les questions liées à la politique environnementale et l'existence d'un réseau des parlementaires en environnement. La Signature et la ratification des Conventions internationales, en plus des effets d'entrainement, facilitent l'accès du pays à des ressources scientifiques, technologiques et financières disponibles au niveau du système international. En outre sur le plan national, un Cadre national d'Investissement en matière de Gestion durable des Terres (CNIS/GDT) pour la promotion de l'agriculture durable, la loi d'orientation agrosylvopastorale, la politique forestière , une Stratégie et un Plan national d'Action pour la Biodiversité (SPNAB), une Politique nationale de

Gestion des Zones humides (PNZH), une Stratégie nationale de Gestion des Aires marines protégées (SGAMP), une Stratégie nationale sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (Stratégie APA) ont été validés entre 2014 et 2015.

L'accréditation du Centre de suivi écologique (CSE) et du Programme Nations Unies pour le développement (PNUD) comme entités d'exécution du fonds d'adaptation puis du fonds vert climat constitue un atout majeur pour la mise en œuvre de la politique environnementale. Elle devrait être renforcée par l'accréditation d'une structure bancaire pour la prise en charge des préoccupations du secteur privé. Ces différents leviers devront permettre de mieux prendre en charge les besoins d'investissement estimés dans la CDN à 20 milliards de dollars d'ici 2030.

Le Sénégal dispose, par ailleurs, de structures techniques centrales et déconcentrées, de structures décentralisées, d'institutions non gouvernementales actives, d'institutions de formation / recherche, bureaux d'études et autres prestataires de services et d'organismes de coopération (au niveau bilatéral et multilatéral) actifs dans la gestion de l'environnement et du Développement Durable

b) Atouts économiques et sociaux

Au terme de l'analyse des résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du PSE, la situation sur la politique économique est marquée par un cadre macroéconomique bien maîtrisé, une gestion budgétaire prudente, un respect des principaux critères de convergence de l'UEMOA, un regain d'activités économiques. Au titre de la transformation structurelle de l'économie et de la croissance, la production a connu une amélioration entre 2013 et 2014. Ces résultats s'expliquent par les politiques d'amélioration de la productivité avec le renforcement et la modernisation des systèmes de production soutenues par la mise en place des infrastructures structurantes et l'appui au financement.

En matière de financement de nouvelles opportunités telles que le Fonds vert Climat viennent renforcer les créneaux traditionnels existants : le Fonds d'adaptation, le Fonds pour l'Environnement mondial, les financements ~~bis~~-bilatéraux et multilatéraux ainsi que la micro-finance.

En ce qui concerne le capital humain, la protection sociale et le développement durable, les résultats obtenus sont relativement satisfaisants.

II.2.3.3 Résultats du secteur

En termes de résultats de la mise en œuvre de la LPSERN 2009-2015, les valeurs moyennes annuelles obtenues, dans des domaines stratégiques, témoignent des efforts consentis pour atteindre les objectifs. Pour illustration, ces valeurs s'élèvent (i) dans le domaine de la reconstitution du couvert végétal, à 22 000 hectares pour le reboisement, à 7 200 ha pour la régénération naturelle assistée (RNA), à 28 000 hectares pour la mise en défens ; (ii) pour la protection des ressources naturelles, à 3 100 Km de pare feu ouverts, et 3 600 km de pare feu entretenus. Concernant l'aménagement des forêts, les réalisations obtenues avec le concours déterminant du PROGEDE financé par la Banque mondiale et le Fonds nordique ainsi que d'autres projets et programmes, ont permis d'atteindre un disponible d'environ 1 million d'hectares en fin 2015. Aujourd'hui toute l'exploitation forestière contrôlée (en moyenne 576 323 quintaux par an pour la production de charbon de bois) est domiciliée dans les zones aménagées.

Au titre de la préservation de la biodiversité marine et terrestre, on note des réalisations importantes dont, notamment, la création des Aires Marines Protégées de Gandoul, de Sangomar et de Niamone, avec leurs Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) validés et leurs décrets de création signés.

Par ailleurs, il faut y ajouter, la mise en œuvre de PAG dans les parcs et réserves dont l'objectif est de créer les conditions propices au développement de la faune.

Sur le registre de la surveillance du cadre de vie, en moyenne 64,6% des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ont été suivis et 60% des établissements classés contrôlés entre 2009 et 2014, résultats auxquels s'ajoutent les réalisations en termes de protection côtière.

Les résultats techniques quelque peu en décalage par rapport à l'exécution budgétaire doivent se lire en prenant en compte les investissements effectués dans le cadre du Programme de Renforcement et de Consolidation des Acquis (PRCA) financé par le Royaume des Pays Bas.

Entre 2009 et 2014, le graphique suivant montre la relative corrélation entre les performances techniques et celles financières dans le cadre de la mise en œuvre de la politique environnementale.

Figure 1 : Performances technique et financière 2009-2015

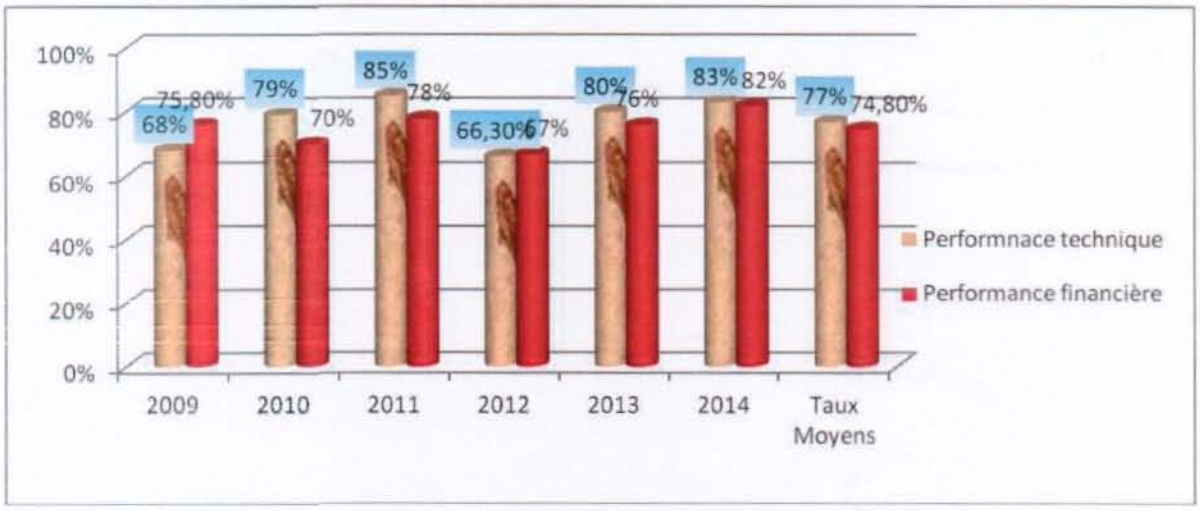

Source : DPVE, 2015

Par ailleurs, il convient de signaler que l'année 2015 constitue une année butoir de la deuxième Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPSERN/2009-2015), révisée en septembre 2012, et qui a fait l'objet d'une évaluation en septembre 2015.

L'année 2015 représente également une année phare pour le MEDD à travers les réalisations suivantes :

- la première *Conférence Nationale sur le Développement Durable* (du 22 au 24 juillet 2015) : celle-ci s'est traduite par la formulation d'importantes recommandations relatives à différentes thématiques exposées qui intègrent les politiques sectorielles du MEDD. Ces recommandations parmi lesquelles figure celle relative à la « *Prise d'un arrêté*

primatorial instituant l'intégration de la dimension environnementale dans les lettres de politique sectorielle de développement », ont fait l'objet d'une feuille de route ;

- la première *Stratégie Nationale sur le Développement Durable* approuvée politiquement par les plus hautes autorités ;
- les *Consultations régionales sur les ODD* (juin 2015) impliquant les 14 régions du pays et qui ont permis une priorisation des ODD spécifiques pour le Sénégal sur la base des 17 ODD des Nations Unies;
- la *Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN/Sénégal-* septembre 2015), validée techniquement le *lundi 14 septembre* sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et adoptée par le Conseil des Ministres du mercredi 16 septembre 2015. Celle-ci fut par la suite transmise au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) au titre des engagements des pays en direction de la COP21 de Paris tenue du 30 Novembre au 12 décembre2015 ;
- les travaux en cours du *projet d'élaboration des comptes satellites de l'environnement* (septembre 2015) dans un souci de parvenir à l' « évaluation de la contribution du secteur de l'environnement au Produit Intérieur Brut (PIB) du Sénégal », document de plaidoyer pour donner au secteur la place qu'elle occupe réellement dans le développement du Sénégal dont les ressources naturelles sont la principale richesse ;

Ces performances doivent cependant être consolidées, pour amener à contribuer davantage au développement national et au succès du PSE. Des défis énormes doivent être relevés en matière de prise en compte de la transversalité de l'environnement et d'amélioration de la gouvernance nationale du Développement durable, la qualité des réalisations sur le terrain, le système de suivi évaluation et la veille sur l'état de l'environnement à travers l'identification d'indicateurs pertinents.

III. CADRE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le cadre d'orientation stratégique de la lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement s'articule autour d'une vision, des valeurs qui seront les clés de voute de sa mise en œuvre, d'un objectif global, des axes stratégiques et d'objectifs spécifiques. Des efforts devront être menés dans ce sens dans la période pré 2020 à travers la mise en œuvre de la présente lettre de politique. L'ambition affichée à ce niveau est d'assurer le progrès économique et social sobre en carbone, à travers une meilleure prise en compte de la transversalité pour améliorer la gouvernance environnementale et garantir aux couches vulnérables et aux populations à la base des moyens d'existence durable.

3.1. Vision

La vision partagée, baromètre des futures actions à développer, est qu' « A l'horizon 2025, la gestion de l'environnement et la gouvernance verte soient le socle d'un Sénégal émergent, pour un développement socio-économique inclusif et durable ».

3.2. Valeurs

Cette vision est inspirée par un ensemble de valeurs fortes, mobilisatrices et capables de servir de balises pour l'action collective. L'équité et l'égalité de genre, la transparence, la Solidarité, la culture de l'excellence, l'écocitoyenneté, le sens de l'efficacité et de l'efficience, l'esprit d'équipe, le souci de la durabilité et le respect de la diversité (biologique et culturelle) devront guider la mise œuvre de la lettre de politique.

3.3. Objectif global

L'objectif global de la politique environnementale et de développement durable du Sénégal est : « Créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques ».

3.4. Axes stratégiques

Par rapport à cet objectif global, deux axes stratégiques qui constituent l'essence de la mission du MEDD ont été identifiés :

Axe stratégique n°1 - Gestion de l'Environnement et des ressources naturelles,

Axe stratégique n°2 - Promotion du développement durable.

A ces axes stratégiques, sont arrimés des objectifs spécifiques qui constituent la base de la planification des interventions du MEDD. L'un des repères majeurs sera l'internalisation du développement durable et la transversalité de l'environnement dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que l'écocitoyenneté.

3.5. Objectifs spécifiques (OS)

De ces axes stratégiques découlent deux objectifs spécifiques qui seront opérationnalisés grâce à la mise en œuvre de quatre programmes.

3.5.1. OS 1. Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité.

Cet objectif spécifique contribue à inverser la tendance à la dégradation des ressources naturelles et de l'Environnement en vue de procurer des services et avantages multiples, notamment (i) la conservation de la biodiversité (ii) la lutte contre l'érosion côtière et l'envahissement des plantes aquatiques (iii) la promotion d'une production agrosylvopastorale plus intensive et durable, (iv) l'exploitation durable de ressources naturelles y compris la biomasse et les produits ligneux et non ligneux (v) la promotion des actions de lutte contre les effets adverses des changements climatiques et(vi) le renforcement des actions d'éducation environnementale. Pour ce faire, trois programmes opérationnels ainsi que les principales lignes d'actions ont été mis en place. Il s'agit de :

- **Programme 1** : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres en vue de :
  - ✓ LA11 : Assurer la restauration et la gestion durable des terres ;
  - ✓ LA12 : Promotion d'initiatives de réhabilitation des terres dans les zones sujettes à la migration ;
  - ✓ LA13 : Mettre en place un programme de reboisement et de reverdissement des zones dégradées ;
  - ✓ LA14 : Diminuer sensiblement la fréquence et l'ampleur des feux de brousse ;
  - ✓ LA15 : Réduire la dégradation des ressources forestières ;
  - ✓ LA16 : Promouvoir l'aménagement forestier ;
  - ✓ LA17 : Développer les chaines de valeurs des produits forestiers non ligneux ;

- **Programme 2** : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées pour :
  - ✓ LA21 : améliorer l'état de conservation des écosystèmes marins, côtiers et terrestres ;
  - ✓ LA22 : freiner l'érosion de la diversité biologique ;
  - ✓ LA23 : Améliorer la mise en œuvre de la politique d'amodiation ;
  - ✓ LA24 : actualiser le cadre juridique et institutionnel de la biosécurité ;
  - ✓ LA25 : améliorer la gestion des zones humides notamment en luttant contre l'envahissement des plans d'eau par les plantes aquatiques etc.
- **Programme 3** : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques pour :
  - ✓ LA31 : lutter contre l'érosion côtière et fluviale ;
  - ✓ LA32 : améliorer la gestion des produits chimiques tels que le mercure et les déchets dangereux ;
  - ✓ LA33 : renforcer notablement les actions d'évaluation, d'éducation environnementale et de suivi de la qualité de l'air et des eaux etc. ;
  - ✓ LA34 : mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets néfastes des changements climatiques etc.

3.5.2. OS2. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation.

Les projections dans ce cadre contribuent significativement à l'atteinte des objectifs de la SNDD et du PSE. L'effet recherché est d'améliorer les connaissances du potentiel de ressources naturelles, de biodiversité et des écosystèmes ainsi que des risques et des opportunités à tirer de la gestion des terres à travers la veille et d'alerte sur le littoral qui concentre 70% du PIB national avec la pêche, le tourisme, les infrastructures portuaires. L'accent devra être mis également sur la gestion durable des ressources naturelles forestières et minières, l'économie d'énergie et la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables pour passer de l'option 15% à 30 ou 40 % d'ici 2020, 2025, dans le cadre du mix énergétique. Il consiste à améliorer les connaissances sur l'environnement et les ressources naturelles, à assurer la prise en compte de la dimension développement durable et environnement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles et à améliorer la qualité du cadre de vie par une gestion rationnelle et concertée des pollutions et nuisances et risques de catastrophes.

L'accent est également mis sur la promotion de l'économie verte à partir de ses principales composantes (croissance et emplois verts, industries et technologies propres et bas carbone …), tout en prenant en compte, de manière plus efficace, les questions relatives à la transversalité du Genre, à la sécurité alimentaire, aux migrations et à la pauvreté. Un des axes majeurs dans ce domaine s'articulera autour de l'intégration des problématiques à l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans les politiques et les stratégies sectorielles (agriculture, santé, industrie, mines, pêche, élevage, décentralisation, etc.), la stigmatisation des études d'impact environnemental, l'introduction de l'éducation environnementale dans les curricula.

Le programme 4 a été développé pour l'atteinte de l'objectif spécifique 2.

- **Programme 4** : Pilotage, coordination, soutien aux services, amélioration des connaissances et promotion du développement durable en vue de :
  - ✓ LA41 : reformer le cadre institutionnel et juridique ;
  - ✓ LA42 : renforcer le rôle et l'autorité du ministère en matière de DD
  - ✓ LA43 : renforcer la base de connaissance et le système national d'information, de prévision et de veille environnementale ;
  - ✓ LA44 : Collecte de données et mise en place de système d'alerte précoce ;
  - ✓ LA45 : développer une approche stratégique transversale, intégrée et multi acteurs ;
  - ✓ LA46 : initier des projets pilotes innovants sur les questions de sociétés (santé, sécurité, migration…) en relation avec l'environnement ;
  - ✓ LA47: développer les capacités nationales en matière de gouvernance de l'environnement et du Développement Durable, de mobilisation de ressources, de mise en œuvre des programmes ainsi que la mise en place d'un cadre politique, institutionnel et juridique cohérent ;
  - ✓ LA48 : promouvoir l'économie verte, les emplois verts et l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
  - ✓ LA49 : renforcer le capital humain, les moyens scientifiques, techniques, logistiques et infrastructurels et les ressources financières ;
  - ✓ LA410 : soutenir davantage la communication, la recherche, la formation et l'éducation à l'environnement et au Développement Durable ;
  - ✓ LA411 : développer le partenariat public privé en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement et la promotion d'un système d'assurance contre les catastrophes ;
  - ✓ LA412 : promouvoir la planification et la budgétisation sensibles à l'environnement, au genre et au développement durable ;
  - ✓ LA413 : Promotion de la foresterie urbaine et des villes durables
  - ✓ LA414 : Création d'incitations ciblant des initiatives d'adaptation et de gestion durable des terres par la valorisation des investissements des migrants ;

IV. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS ACTEURS

La mise en œuvre et le suivi/évaluation de la Lettre de politique nécessiteront le recours à la contribution de différentes plateformes de coordination de partenariat, de renforcement de capacité et d'échange avec les Communautés nationales, sous régionales (UEMOA, CEDEAO) et internationales. Les structures décentralisées, les parlementaires, le secteur privé, les ONG, les producteurs, les associations, les institutions de recherche et de formation, les Partenaires techniques et Financiers, les associations de jeunes, de femmes, de la diaspora et les migrants entrepreneur, les collectivités locales, les institutions financières, les tradipraticiens et les populations contribueront de manière déterminante à la mise en œuvre et au suivi / évaluation de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable grâce à un certain nombre d'atouts qui leur sont propres. Certaines de ces responsabilités sont d'ailleurs encadrées par la loi notamment celles relatives au transfert de nombreuses compétences aux

collectivités locales en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles à travers l'acte III de la décentralisation. Il s'y ajoute le rôle d'orientation, de conseils et de contrôle de l'action gouvernementale, des institutions telles que l'Assemblée nationale, le Conseil économique, social et environnemental. Ces atouts concernent :

- la forte présence sur le terrain et la connaissance fine des réalités locales ;
- la diversité des acteurs en leur sein et des caractéristiques de leur cadre d'action ;
- la capacité de mobilisation sociale et de plaidoyer en faveur de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ;
- la possibilité de renforcer les synergies à travers l'intercommunalité ;
- l'accès aux financements de la coopération décentralisée ;
- les possibilités de mobilisation de ressources techniques et financières.

V. DISPOSITIF DE SUIVI/ ÉVALUATION

Le système de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la Lettre de Politique Sectorielle, intègre l'établissement d'une situation de référence pour le renseignement des indicateurs du cadre de résultat et sera axé sur le système de Mesure, de Rapportage et de Vérification (MRV). Ces indicateurs seront suivis sur une base semestrielle.

Le suivi se fera sous deux registres : au niveau de la gestion globale et au niveau de la mise en œuvre des programmes identifiés dans l'optique de l'internalisation des directives de l'UEMOA feront l'objet d'un suivi particulier de leur mise en œuvre conformément au schéma global dégagé.

En ce qui concerne la gestion globale de la mise en œuvre de la Lettre de Politique Sectorielle, les indicateurs d'impacts et d'effets définis seront suivis et évalués du point de vue des critères de pertinence, d'efficience, d'efficacité et de durabilité.

La mise en œuvre technique, passera à travers des cadres formels d'évaluations, mais aussi à travers des méthodes de suivi-évaluation participatif notamment au niveau du Comité de Suivi de la Formulation et la Mise en œuvre de la politique environnementale (CSPE) qui regroupe les principales parties prenantes à savoir les Ministères concernés, les Agences, les Collectivités locales, les parlementaires, le secteur privé, la société civile, les structures de recherche et de formations, les Partenaires techniques et financiers etc.

Deux évaluations indépendantes devront être menées afin d'assurer le suivi des processus et les effets obtenus : (i) une évaluation à mi-parcours et (ii) une évaluation finale quatre mois avant la fin de la période de mise en œuvre de la lettre de politique.

Fait à Dakar, le

Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement durable

Abdoulaye BALDE

Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan

Le Ministre de l'Economie des Finances et du Plan

Amadou BA

Annexe 1 : CADRE STRATEGIQUE DE LA LPSEDD 2016-2020

Vision du PSE : «Un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit»

Vision de la LPSEDD 2016-2020 : « A l'horizon 2025, la gestion de l'environnement et la gouvernance verte soient le socle d'un Sénégal émergent, pour un développement socio-économique inclusif et durable ».

Valeurs : « Equité et l'égalité de genre ; Transparence ; Solidarité ; Culture de l'excellence ; l'écocitoyenneté ; Sens de l'efficacité et de l'efficience ; Esprit d'équipe ; Souci de la durabilité et le respect de la diversité (biologique et culturelle)

Objectif global : « Créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques ».

2 Axes stratégiques

Axe 1 : « Gestion de l'Environnement et des ressources naturelles »

Objectif spécifique 1 : « Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité »

Programme 1: « Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres »

Programme 2 : « Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées »

Programme Axe 3 : « Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques »

Axe 2 : « Promotion du développement durable »

Objectif spécifique 2 : « Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation »

Programme 4 : « Pilotage, coordination, soutien aux services, amélioration des connaissances et promotion du développement durable »

Annexe 2 : **CADRE DE RESULTATS**

Logique d'intervention	Indicateurs	Etat de référence	Cibles	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
Objectif global : Créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques	Etat de l'environnement selon le rapport sur l'état de l'environnement	Etat selon le dernier rapport sur l'état de l'environnement	Amélioration de la situation pour au moins 60 % des problèmes soulevés par le rapport sur l'état de l'environnement précédent	Rapport sur l'état de l'environnement	**Hypothèse :** Des ressources humaines et financières suffisantes sont disponibles. **Actions à mener pour que l'hypothèse se réalise :** Renforcer les capacités opérationnelles et de levée de fonds du MEDD
Objectif spécifique 1. Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité.	- Etat de la diversité biologique selon le rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique - Evolution des émissions de CO2 par habitant/an - Evolution du Ratio entre reboisements (en ha) et déboisement (en ha) selon les données disponibles par région	- Etat de la biodiversité selon le dernier rapport national sur biodiversité - Ratio entre reboisements (en ha) et déboisement de 2015 (1,16)	Augmentation de 0,3 par rapport au ratio de 2015	- Rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique - Rapports du MEDD - Rapports FAO sur le ratio reboisements et déboisement	**Risque :** Le Gouvernement accorde moins de priorité à l'environnement du fait des problèmes de pauvreté et de construction d'infrastructure **Actions à mener pour que le risque ne se réalise pas:** - Finaliser l'étude pour montrer la contribution réelle de l'environnement au PIB du pays - Renforcer la communication institutionnelle - Créer un partenariat avec le réseau des parlementaires pour

Logique d'intervention	Indicateurs	Etat de référence	Cibles	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
					l'environnement
Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	- Evolution du Ratio entre reboisements (en ha) et déboisement (en ha) selon les données disponibles par région - Quantité (tonnes) de biomasse végétale brûlée annuellement par les feux de brousse rapportée à la superficie brulée - Evolution des Superficies de terres sous aménagement durable - Superficie des terres salées récupérées pour l'agriculture	Données de 2015 sur le ratio reboisement déboisement (1.16) - Quantité de biomasse végétale brulée en 2015 - Superficies ravagées par les feux de brousse en 2015	Augmentation de 10 % par an des superficies reboisées par rapport à 2015 - Réduction de 15 % des biomasses et des superficies brulées par an par rapport à 2015	- Rapports du MEDD - Rapports CSE	**Hypothèse :** Les populations appuient efficacement les actions du MEDD **Actions à mener pour que l'hypothèse se réalise** : - Mener des actions de sensibilisation et renforcement de capacités des populations en matière de lutte contre les feux de brousse
Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées	- Evolution du nombre d'espèces menacées au niveau national - Evolution des paramètres bioécologiques des poissons des AMP (diversité spécifique, biomasse, taille…) - Superficies de nouvelles aires protégées créées (terrestres et marines) - Niveau de mise en œuvre des plans de gestion des aires protégées (parcs, réserves et AMP)	- Liste du nombre d'espèces menacées en 2015 - Résultat des suivis bioécologiques des aires protégées en 2015 - Pourcentage d'aires protégées (parcs, réserves et AMP) ayant un plan de gestion en cours en 2015	- Aucune espèce ne s'ajoute à la liste des espèces menacées de 2015 - Paramètres bioécologiques des poissons des AMP restent stables - 1 aire protégée a un plan de gestion chaque année	- Rapports du MEDD - Visite de train	**Hypothèse :** Le MEDD arrive à mobiliser tous les acteurs de l'environnement autour d'une vision partagée **Actions à mener pour que l'hypothèse se réalise** : - Créer un comité de coordination des actions des acteurs de l'Environnement - Développer des projets conjoints avec les différents acteurs (Collectivités locales, ONGs, secteur privé, Réseau des parlementaires pour l'environnement…)

Logique d'intervention	Indicateurs	Etat de référence	Cibles	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
Programme 3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques	- Emission de CO_2 - Pourcentage de plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ayant fait l'objet de suivi - Pourcentage de personnes satisfaites de leur cadre de vie - Nombre de mesures d'adaptation du CPDN mis en œuvre selon les prévisions du chronogramme	-Données de 2015 - Pourcentage de plans de gestion environnementale et sociale (PGES) ayant fait l'objet de suivi en 2015 - Données de 2015 - Données de 2015	Réduction de 0.5 % des émissions de CO_2 par an (en référence aux engagements du Sénégal dans la CDN) - Amélioration de 10 % par an du Pourcentage de plans de gestion environnemental e et sociale (PGES) ayant fait l'objet de suivi - 50 % des personnes satisfaites de leur cadre de vie - 5 % des mesures d'adaptation du CPDN mis en œuvre par an	- Rapports de la DEEC - Rapports de suivi de la CPDN - Rapports d'enquêtes sur la satisfaction des populations par rapport à leur cadre de vie	**Risque :** Les financements de la CDPN attendus ne sont libérés par les pays développés **Actions à mener pour que l'hypothèse se réalise** : Renforcer les capacités de levée de fonds du MEDD et faire du plaidoyer pour l'augmentation du budget alloué par l'Etat
Objectif spécifique 2. OS2. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de	- Degrés de prise en compte de l'environnement dans les documents de stratégie, de planification et les textes	Situation en 2015	Les ministères clés que sont les finances, l'industrie,	Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie	**Risque :** Les ministères clés ciblés ont d'autres priorités **Actions à mener pour**

Logique d'intervention	Indicateurs	Etat de référence	Cibles	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation.	législatifs et réglementaires		l'agriculture, la pêche et l'élevage prennent en compte l'environnement dans leurs documents de stratégie, de planification et leurs textes législatifs et réglementaires	Nationale pour le Développement Durable	**que l'hypothèse se réalise** : Mener une campagne de sensibilisation sur les enjeux et les implications du Développement Durable
Programme 4 : Pilotage, coordination, soutien aux services, Amélioration de la base de connaissance de l'environnement et des ressources naturelles et promotion du Développement Durable	- Efficacité des mécanismes de coordination des directions et des agences du MEDD - degré de fonctionnalité et d'efficacité de la commission nationale du Développement Durable et des autres cadres de concertation - Disponibilité d'un mécanisme de veille environnementale fonctionnel - Capacités à établir et à maintenir un partenariat productif avec les différents acteurs de l'environnement (collectivités locales, ONGs, secteur privé, réseau des parlementaires pour l'environnement et partenaires techniques et financiers)	- Situation du partenariat en 2015 (nombre des partenaires, budget mobilisé à partir des Partenaires Techniques et Financiers) - Rapports produits et diffusés en 2015	- 2 projets conjoints développés avec les partenaires par an - 10 % d'augmentation par an des fonds mobilisés à partir des partenaires techniques et financiers - 10 % d'augmentation par an du nombre de rapports produits et diffusés	- Rapport MEDD - Budget du MEDD	**Risque** : Certains agents ne comprennent pas l'importance du partenariat et préfèrent travailler repliés sur eux-mêmes. **Actions à mener pour que le risque ne se réalise pas :** Organiser des formations pour l'ensemble du personnel technique sur le travail d'équipe et le partenariat

Logique d'intervention	Indicateurs	Etat de référence	Cibles	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
	- Rapports sur l'environnement produits et diffusés - Nombre de femmes occupant des postes de responsabilité au MEDD en 2015 - Rapports sur l'état de l'environnement produits et diffusés - Nombre de partenariats avec les universités et les centres de recherches établis - Montant du budget alloué à la connaissance de l'environnement - Niveau de conscience et de connaissances des acteurs sur l'environnement et les ressources naturelles	- Rapport de 2014	- augmentation par an du nombre de femmes occupant des postes de responsabilité	- Rapport du MEDD en 2020	